

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges
– Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231091

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231091

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$
 - *pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat #2).**

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la Ville de Montréal est responsable de 581 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. En vue de

préservé la pérennité et la fonctionnalité des structures ainsi que la sécurité des usagers, des interventions sont requises sur ces structures. Avec l'accroissement du nombre de chantiers et dans l'optique où la Direction des infrastructures souhaite exercer une surveillance et un contrôle adéquat de ses chantiers, la division de la réalisation des travaux requiert des services professionnels afin de la soutenir dans ses activités de surveillance des travaux.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 31 jours. Parmi les 11 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission, mais seulement 4 ont été jugées conformes, une soumission n'ayant pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70%. Il est à noter que 6 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, les Services EXP ont obtenu la meilleure note finale pour le contrat #2.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le fonctionnement des appels d'offres comportant des lots multiples avec un nombre d'heures différents, le tout afin de stimuler le marché en permettant à de plus petites firmes de soumissionner pour un volume de mandats correspondant à leurs équipes et, enfin, sur la possibilité, pour les villes liées, de se prévaloir de ces ententes cadres. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat #2) ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231091 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.